



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 17

No. FDS : 409123
V005.0

LOCTITE AA 3342 known as Loctite 3342

Révision: 19.10.2016
Date d'impression: 07.12.2017
Remplace la version du: 09.07.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE AA 3342 known as Loctite 3342

Contient:

Méthacrylate de benzyle
N,N-m-Phénylènedimaléimide
Perbenzoate de tert-butyle
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:
Adhésif acrylique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique	Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.	
Certains organes: Irritation des voies respiratoires	
Lésions oculaires graves	Catégorie 1
H318 Provoque des lésions oculaires graves.	
Irritation cutanée	Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.	

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:		
Mention d'avertissement:	Danger	
Mention de danger:	H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Conseil de prudence: Prévention	P261 Éviter de respirer les vapeurs. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.	
Conseil de prudence: Intervention	P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.	

2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance qui est classée toxique aiguë catégorie 2, par inhalation, lorsqu'elle est sous forme de poudre. Les données expérimentales montrent que cette substance, en tant qu'ingrédient dans un mélange, n'est pas biodisponible, selon l'article 12.b du CLP.

Non corrosif pour la peau conformément à la méthode d'essai in vitro, B40 corrosion pour la peau - essai sur modèle de peau humaine, équivalente à la méthode d'essai OCDE 431 ou par analogie sur des produits comparables testés.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	219-674-4 01-2119960155-39	40- 60 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Sens. 1B H317
Acide méthacrylique 79-41-4	201-204-4 01-2119463884-26	10- 20 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 3; Cutané(e) H311 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Skin Corr. 1A H314
N,N-m-Phénylènedimaléimide 3006-93-7	221-112-8	5- < 10 %	Acute Tox. 2; Inhalation H330 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	210-382-2 01-2119513317-46	1- < 5 %	Org. Perox. C H242 Skin Irrit. 2; Cutané(e) H315 Acute Tox. 4; Inhalation H332 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 3 H412
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	214-711-0 01-2119969461-31	1- < 5 %	Skin Sens. 1B H317
Butyl hydroxytoluène 128-37-0	204-881-4 01-2119480433-40 01-2119555270-46 01-2119565113-46	0,1- < 0,25 %	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410
P-Benzoquinone 106-51-4	203-405-2 01-2119933861-35	0,01- < 0,1 %	Acute Tox. 3; Inhalation H331 Acute Tox. 3; Oral(e) H301 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H335 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Acute 1 H400 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10 Facteur M (Tox. Chron. Aquat.) 10

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Porter un équipement de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter tout contact prolongé ou répété avec la peau afin de minimiser tout risque de sensibilisation

Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour une durée de vie optimum, stocker entre 2 et 8°C (35,6 - 46,4°F), dans les emballages d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif acrylique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acide méthacrylique 79-41-4 [ACIDE MÉTHACRYLIQUE]	20	70	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
2,6-di-tert-butyl-p-crésol 128-37-0 [2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
p-benzoquinone 106-51-4 [P-BENZOQUINONE]	0,3	1,5	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
p-benzoquinone 106-51-4 [P-BENZOQUINONE]	0,1	0,4	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Eau douce					0,0216 mg/L	
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Eau salée					0,00216 mg/L	
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Usine de traitement des eaux usées.					1,3 mg/L	
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Sol				0,165 mg/kg		
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Sédiments (eau douce)				0,888 mg/kg		
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Sédiments (eau salée)				0,0888 mg/kg		
Acide méthacrylique 79-41-4	Eau douce					0,82 mg/L	
Acide méthacrylique 79-41-4	Eau salée					0,82 mg/L	
Acide méthacrylique 79-41-4	Usine de traitement des eaux usées.					10 mg/L	
Acide méthacrylique 79-41-4	Eau (libérée par intermittence)					0,82 mg/L	
Acide méthacrylique 79-41-4	Sol				1,2 mg/kg		
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Eau douce					0,008 mg/L	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Eau salée					0,0008 mg/L	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Eau (libérée par intermittence)					0,008 mg/L	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Usine de traitement des eaux usées.					0,6 mg/L	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Sédiments (eau douce)				0,22 mg/kg		
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Sédiments (eau salée)				0,022 mg/kg		
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Sol				0,0393 mg/kg		
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	oral				6,67 mg/kg		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Sol					47,69 µg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Usine de traitement des eaux usées.					0,17 mg/L	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Sédiments (eau douce)					99,6 µg/kg	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	oral				8,33 mg/kg		
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau salée					0,0199 µg/L	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau (libérée par intermittence)					0,00199 mg/L	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Eau douce					0,000199 mg/L	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Sédiments (eau salée)					9,96 µg/kg	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		24,2 mg/m3	
méthacrylate de benzyle 2495-37-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6,94 mg/kg	
Acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		88 mg/m3	
Acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		29,6 mg/m3	
Acide méthacrylique 79-41-4	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,25 mg/kg p.c. /jour	
Acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		6,55 mg/m3	
Acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		6,3 mg/m3	
Acide méthacrylique 79-41-4	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		2,55 mg/kg p.c. /jour	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		4 mg/m3	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6,25 mg/kg p.c. /jour	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1 mg/m3	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1 mg/m3	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		3,125 mg/kg p.c. /jour	
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,625 mg/kg p.c. /jour	
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		14,5 mg/m3	
diméthacrylate de 1-méthyltriméthylène 1189-08-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		4,2 mg/kg p.c. /jour	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,5 mg/m3	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,5 mg/kg p.c. /jour	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,86 mg/m3	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,25 mg/kg p.c. /jour	
2,6-Di-tert-butyl-p-cresol 128-37-0	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,25 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroital ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide liquide jaune foncé, brun
Odeur	Acrylique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	72 °C (161.6 °F); Tagliabue en vase fermée
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable

Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.
Réagit avec les oxydants forts.
Réaction avec des lessives fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Non corrosif pour les yeux selon la méthode d'essai OCDE 438 ou par analogie sur des produits comparables testés.

Sensibilisation:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	LD50	5.000 mg/kg	oral		rat	non spécifié
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	1.320 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
N,N-m- Phénylènedimaléimide 3006-93-7	LD50	2.025 mg/kg	oral		rat	non spécifié
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	LD50	4.838 mg/kg	oral		rat	non spécifié
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
P-Benzoquinone 106-51-4	LD50	130 mg/kg	oral		rat	non spécifié

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	> 3,6 mg/l	aérosol	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
N,N-m- Phénylènedimaléimide 3006-93-7	LC50	0,055 mg/l	poussière	4 h	rat	non spécifié
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	LC50	> 1,01 mg/l	aérosol		non spécifié	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Estimatio n de la toxicité aiguë (ETA)	500 mg/kg	dermal			Jugement d'experts
Acide méthacrylique 79-41-4	LD50	500 - 1.000 mg/kg			lapins	Toxicité cutanée dépistage
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	LD50	3.817 mg/kg	dermal		rat	non spécifié
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	LD50	> 3.000 mg/kg	dermal		lapins	non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
P-Benzoquinone 106-51-4	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Category 1A (corrosive)	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	légèrement irritant	24 h	lapins	non spécifié

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	Category I		lapins	Test Draize
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	légèrement irritant		lapins	Test Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	sensibilisant	Essai de stimulatio n locale des ganglions lymphatiq ues de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Acide méthacrylique 79-41-4	non sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	sensibilisant	Essai de stimulatio n locale des ganglions lymphatiq ues de souris	souris	OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	non sensibilisant	Test Draize	cochon d'Inde	Test Draize

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acide méthacrylique 79-41-4	négatif	Inhalation		souris	OECD Guideline 478 (Genetic Toxicology: Rodent Dominant Lethal Test)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		non spécifié
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		non spécifié
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	négatif	oral : alimentation		rat	non spécifié

Cancérogénicité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Espèces	Sex	Temps d'exposition Frequency of treatment	Parcours d'applicatio n	Méthode
Butyl hydroxytoluene 128-37-0		rat	masculin	2 y daily	oral : alimentation	

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	NOAEL P = 500 mg/kg	Two generation study oral : alimentation		rat	non spécifié

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	NOAEL=25 mg/kg	oral : alimentation	daily	rat	non spécifié

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité**Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	LC50	4,67 mg/l	Fish	48 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	LC50	85 mg/l	Fish	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	EPA OTS 797.1400 (Fish Acute Toxicity Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC50	> 130 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300 (Aquatic Invertebrate Acute Toxicity Test, Freshwater Daphnids)
Acide méthacrylique 79-41-4	NOEC	8,2 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	45 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	EC10	100 mg/l	Bacteria	17 h		not specified
N,N-m-Phénylène dimaléimide 3006-93-7	EC50	31,6 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	LC50	1,6 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	EC50	11 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	NOEC	0,72 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,8 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	EC10	6 mg/l	Bacteria	30 mn	activated sludge of a predominantly domestic sewage	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	NOEC	0,44 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	LC50	32,5 mg/l	Fish	48 h		DIN 38412-15
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	EC50	9,79 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	2,11 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	NOEC	20 mg/l	Bacteria	28 Jours	activated sludge, domestic	not specified
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	NOEC	5,09 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
Butyl hydroxytoluène 128-37-0	NOEC	0,053 mg/l	Fish	42 Jours	Oryzias latipes	OECD 210 (fish early life stage toxicity test)
Butyl hydroxytoluène 128-37-0	EC50	0,48 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Butyl hydroxytoluène 128-37-0	EC10	0,4 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus (reported as Scenedesmus subspicatus)	EU Method C.3 (Algal Inhibition test)
Butyl hydroxytoluène	NOEC	0,023 mg/l	chronic	21 Jours	Daphnia magna	OECD Guideline

128-37-0			Daphnia			202 (Daphnia sp. Chronic Immobilisation Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	LC50	< 1 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC50	< 1 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC50	6 mg/l	Algae		Scenedesmus sp.	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
P-Benzoquinone 106-51-4	EC0	< 1 mg/l	Bacteria	30 mn		not specified

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	facilement biodégradable		74 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
Acide méthacrylique 79-41-4	biodégradable de façon inhérente	aérobie	100 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
	facilement biodégradable	aérobie	86 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
N,N-m-Phénylène dimaleimide 3006-93-7	Non facilement biodégradable.	non spécifié	0 - < 60 %	OECD Guideline 303 A (Simulation Test Aerobic Sewage Treatment. A: Activated Sludge Units)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	facilement biodégradable	aérobie	70 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	facilement biodégradable	aérobie	84 %	OECD Guideline 310 (Ready Biodegradability CO2 in Sealed Vessels (Headspace Test))
Butyl hydroxytoluène 128-37-0	Non facilement biodégradable.	aérobie	4,5 %	OECD Guideline 301 C (Ready Biodegradability: Modified MITI Test (I))
	not inherently biodegradable	aérobie	5,2 - 5,6 %	OECD Guideline 302 C (Inherent Biodegradability: Modified MITI Test (II))
P-Benzoquinone 106-51-4		aérobie	23 - 61 %	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles, pour ce produit.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
-----------------------------------	--------	---	-----------------------	---------	-------------	---------

Méthacrylate de benzyle 2495-37-6	2,53					non spécifié
Acide méthacrylique 79-41-4	0,93				22 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	3,00				25 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)
Butyl hydroxytoluene 128-37-0		330 - 1.800	56 Jours	Cyprinus carpio		OECD Guideline 305 C (Bioaccumulation: Test for the Degree of Bioconcentration in Fish) autre guide
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	5,1					
P-Benzoquinone 106-51-4	0,2					non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Acide méthacrylique 79-41-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Perbenzoate de tert-butyle 614-45-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
1,3 Diméthacrylate de butylène glycol 1189-08-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Butyl hydroxytoluene 128-37-0	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
P-Benzoquinone 106-51-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Collecte de déchets pour recyclage ou retraitement agréé.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.4. Groupe d'emballage**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.5. Dangers pour l'environnement**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC < 3 %
(2010/75/EC)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	65
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés